



Le mur d'entrée a été rénové et un appentis, sans valeur historique et donnant sur la cour, a été supprimé.



L'intérieur de l'église priorale, désacralisée depuis longtemps. On y a stocké les impôts durant un temps.

MÔTIERS Après des mois de poussière, rénovations et fouilles sont terminées. Le prieuré est plus âgé que prévu

DAVID MARCHON (PHOTOS)
MATTHIEU HENGUELY (TEXTE)

Les fouilles menées au prieuré de Môtiers à la fin des années 1990 avaient fait reculer de plusieurs siècles l'âge des lieux. Celles qui se sont terminées en début d'année, lors de la rénovation du complexe occupé depuis le 19^e siècle par la maison Mauler, viennent confirmer et documenter la chose: une première église se dressait déjà en ces lieux au 6^e siècle, voire au 5^e, et l'établissement d'un prieuré date de l'époque carolingienne (8^e siècle environ).

Profitant du grand chantier – près d'un million de francs, dont 300 000 francs de subventions diverses, a été dépensé pour refaire murs et toitures et améliorer les cuves –, le conservateur cantonal et ses équipes ont complété leurs précédentes fouilles et tiré parti de l'absence de crépis pour faire des «lectures de mur».

En sont ressorties «pas mal de pièces, pour un puzzle assez complet», dit Jacques Bujard. Dans les grandes lignes, une première église, située sous l'aile nord du prieuré actuel (église priorale), apparaît au 6^e siècle environ. Une seconde (le temple actuel dans une forme primitive) s'est élevée au 8^e-9^e siècle, puis une troisième entre les deux (dispa-



Le conservateur cantonal Jacques Bujard (à g.) en compagnie des maîtres des lieux, Christine et Jean-Marie Mauler.

ru), à la même époque. Avant les autres bâtiments du prieuré actuel, entre le 12^e et le 16^e siècle.

Une église «en balade»

Ainsi, un premier «bâtiment fantôme», que l'on suspectait à l'angle de l'église priorale, près de l'entrée moderne du prieuré, s'est avéré être un clocher disparu. «Les traces de mortiers indiquaient un bâtiment de 10 mètres

de haut», indique Jacques Bujard, qui désigne également une ouverture au mur dans la chapelle désacralisée: «Ça ressemble à une fenêtre, mais c'est la partie d'accès au clocher.»

Si les datations effectuées permettent de dater la présence d'une église et non celle d'un prieuré, ce sont néanmoins aussi des traces archéologiques qui définissent l'établissement d'un

monastère avant l'an mil. «Nous avons désormais des traces de bâtiment conventuel (réd: le logement des moines) à l'époque carolingienne.»

Pour autant, le puzzle autour de l'établissement bénédictin, dépendant par la suite de La Chaise-Dieu et non de Cluny, n'est pas complet. Le conservateur cantonal esquisse la possibilité d'utiliser un géoradar pour

trouver un ultime bâtiment disparu: «Dans les monastères, il y avait toujours une église funéraire et ici, il n'y a pas de tombeaux dans les églises. Il y en a donc certainement une autre qui se balade quelque part, dans les environs.»

Une piste est soufflée par la propriétaire Christine Mauler, qui conserve les nombreuses archives de l'entreprise. «Les écrits de Louis-Edouard Mauler (réd: le fondateur de la maison) disent qu'à l'époque où ils creusaient les

caves sous la cuverie, ils avaient trouvé de nombreuses sépultures très anciennes.»

D'ici ces possibles nouvelles fouilles, place à l'établissement définitif des plans, à leur visionnement en 3D et aux discussions avec les historiens. «Je ne désespère pas que l'on trouve un texte pour nous renseigner. Peut-être en France», dit Jacques Bujard. «Le problème, c'est que Môtiers vient du mot 'monasterium'... Il y a beaucoup de lieux avec ce nom-là!»

Mauler veut grandir

Non, le prieuré Saint-Pierre n'est pas un musée pour les vins mousseux Mauler. Christine et Jean-Marie Mauler tiennent à ce fait. «Chaque bouteille commence sa vie dans les caves du prieuré», indique la maîtresse des lieux devant les cuves, dont certaines fraîchement installées, situées à l'arrière du complexe. Produisant chaque année davantage de bouteilles – Jean-Marie Mauler chiffre à 500 000 bouteilles la production annuelle actuelle –, l'entreprise projette d'agrandir son second site de production, situé à la sortie du village, en direction de Boveresse. C'est là qu'une grande partie du vin né au prieuré subit sa seconde fermentation.

«L'idée est de pouvoir doubler ou tripler la production dans les 20 à 30 prochaines années», explique Jean-Marie Mauler. Les terrains sont espérés prochainement et des ingénieurs français spécialisés sont déjà à pied d'œuvre. La construction pourrait débuter en 2015-2016, et serait assez grande pour le développement futur. Pour autant, il n'est pas question que la production migre intégralement dans ces nouveaux lieux. «Si l'on veut que le prieuré garde une âme, il faut qu'il s'y passe une activité de production», conclut Christine Mauler.

MÔTIERS La poste annonce ses horaires

Dès le 7 juillet prochain, la Maison de l'absinthe reprend les missions postales pour Môtiers. Le géant jaune a précisé hier les horaires et nouveautés auxquels les Môtiens devront être attentifs. Leur actuel office fermera le samedi 5 juillet à 11h, tandis que le nouveau guichet sera accessible de 9h à 14h le lundi, 9h à 18h du mardi et samedi et 9h à 17h le dimanche. Les lettres et colis non distribués en cas d'absence pourront être retirés au guichet à l'exception des envois spéciaux, à retirer à l'office de Couvet. Lequel se chargera de la distribution. **● RÉD - COMM**

VAL-DE-RUZ Montant modifié dans la perception des émoluments.

La taxe d'exemption fait toujours débat

En constatant que le montant de la taxe d'exemption de sapeur-pompier pourrait être modifié, les cheveux se sont hérissés sur la tête de certains Vaudruziens. Ils ont vu dans ce procédé une influence tendancieuse sur le règlement de défense incendie, soumis au vote le 28 septembre (voir édition du 13 juin). La semaine dernière, le Conseil communal de Val-de-Ruz a présenté un projet modifiant l'arrêté relatif à la perception des taxes et émoluments. Si cette proposition soumise au législatif le 30 juin est acceptée, le montant de la taxe d'exemption sera divisé par deux, passant de 250 à



La taxe d'exemption sera peut-être divisée par deux. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

125 francs. «C'est la seule possibilité que nous avons d'agir sans toucher au règlement de défense incendie en votation», souligne le chef des finances de Val-de-Ruz Claude-Henri Schaller. Certes, la nuance est subtile. Le règlement de défense incendie, sur lequel le peuple se prononcera, ne fixe pas le montant de la taxe. Celui-ci est ancré dans la convention de fusion qui date de mars 2011. Seul le législatif a la compétence de le modifier. Raison pour laquelle l'exécutif a proposé que les principes réglant le montant de perception de la taxe soient dorénavant fixés dans un arrêté du Conseil général. «Ce

sont deux bases légales différentes. Notre proposition est donc valable. Maintenant, c'est au Conseil général de trancher», relève Claude-Henri Schaller.

«Il est vrai qu'au départ, le montant de la taxe a tout déclenché. Mais pour contester ce montant, on était obligé de s'opposer à l'obligation de servir qui se trouve dans le règlement de défense incendie», indique Jean-Luc Cosandier, à l'origine du référendum. «A Val-de-Ruz, il n'y a aucune raison d'imposer une obligation de servir alors qu'il n'existe pas de manque d'effectif. C'est juste pour taxer de l'argent.»

● AFR

CHÉZARD Le Mondial s'invite à la Rebatte

L'association la Récré invite la Coupe du monde de football à la Rebatte, à Chézard-Saint-Martin, demain dès 17h30. Deux matches sur écran géant seront proposés aux aficionados de ballon rond (entrée libre). Les «tifosi» s'enflammeront devant Italie – Costa Rica à 18h. Puis, à 21h, supporters de la Nati et des bleus s'emporteront devant Suisse – France. Créée autour de l'école, la Récré organise divers événements. Cette année, les élèves ont choisi le football (seulement demain). Restauration et bourse d'échange Pardini au menu. Avis aux inconditionnels de ces autocollants! **● AFR**